



VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 034-213401896-20220407-2022017-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 Avril 2022

Délibération N° 2022-017

L'an deux mille vingt-deux, le sept Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : L. LOUIS, B. FALCOU, G. NICKLES, N. PECH, B. ORTIZ, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, N. HEREDIA, C. VORDY, C. BESSIEUX, L. DEPAUW, R. KERKHOF, N. ALBIGES et A. REMY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absent excusé :

Pouvoir :

JY DUFAUD a donné pouvoir à N. HEREDIA

A. MOLINA a donné pouvoir à B. FALCOU

J. MOLIERE a donné pouvoir à G. NICKLES

S. SAMPIETRO a donné pouvoir à N. PECH

M. MAYNADIER a donné pouvoir à MJ. FOUQUET

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

OBJET : Révision du plan de financement relatif aux travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire

Par délibération municipale du 25 janvier 2022, notre assemblée a approuvé le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire d'Olonzac.

Cette décision s'inscrit dans la politique volontariste de l'équipe municipale de répondre aux besoins de confort des usagers du groupe scolaire, de valoriser le patrimoine communal et de maîtriser les dépenses de fonctionnement des bâtiments publics.

Il convient de rappeler que l'opération projetée, d'un coût global de 441 479,43 € HT, concerne la mise en oeuvre des travaux suivants :

- Remplacement des 8 chaudières gaz par des équipements plus performants (pompes à chaleur air/eau avec production d'eau chaude pour l'alimentation des radiateurs et du plancher sur l'ensemble du groupe scolaire),
- Abaissement des plafonds pour la salle d'activité de l'école maternelle et du hall d'entrée, de la bibliothèque et de la salle Bertrand Garcia de l'école primaire,
- Remplacement des points lumineux par des LED avec la mise en oeuvre de détecteurs de présence dans les parties techniques, sanitaires et circulation du groupe scolaire et ce, afin de bénéficier d'une économie d'énergie à gain rapide,

-Réfection totale des toits terrasses en matière d'isolation thermique et d'étanchéité du support isolant,

-Pose des rideaux électriques thermiques sur l'ensemble des vitrages exposées au soleil (grande salle et devanture).

Toutefois la réalisation effective du projet est conditionnée par les aides financières mobilisables. Ainsi, en sus de la demande étatique, la collectivité se propose de solliciter le département et la région afin de garantir notre capacité financière à réaliser cette opération.

Vu la délibération municipale n°2022-002 du 25 janvier 2022,

Vu le dossier de demande de subvention relatif aux travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire d'Olonzac,

Monsieur le Maire propose :

-de confirmer la mise en oeuvre du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire d'Olonzac approuvé précédemment,

-d'adopter le plan de financement révisé ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	356031,80	Dotation Etat (40%)	176591,76
Imprévus	35603,18	Dotation Région (20%)	88295,89
Maîtrise d'œuvre	49844,45	Dotation Département (20%)	88295,89
		Fonds propres (20%)	88295,89
TOTAL HT	441 479,43	TOTAL HT	441 479,43

-d'approuver la demande de subvention au titre de la DSIL et/ou DETR 2022,

-d'approuver la demande de subvention au titre de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée,

-d'approuver la demande de subvention au titre du Département de l'Hérault,

-de charger Monsieur le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



A Olonzac,

Le 8 Avril 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

Le Maire,

Luc LOUIS